[redacted]

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 janvier 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle BROWAEYS, teinturier, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Messe commencera à 9 h. 1/2 précises. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

[redacted]

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49603—2423

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

Grâce à une entente avec l'Union des Achats, le *Journal de Roubaix* est en mesure d'offrir désormais à ses lecteurs un avantage tout particulier.

Il donnera, chaque jour, un *bon* de trente centimes qui sera accepté comme argent comptant par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats et dans une proportion de cinq ou dix pour cent des paiements effectués.

Des exemples feront bien comprendre la valeur de ce bon et le profit que peuvent en tirer tous les lecteurs.

Pour un achat *de trois francs*, on remet 2 fr.70 ou 2 fr.85 centimes (selon la maison) plus un bon du numéro du jour ; pour six francs on remet 5 fr. 40 ou 5 fr. 70 et deux bons, etc., etc.

Si l'on doit effectuer un paiement de soixante francs dans une des maisons acceptant les bons pour *dix pour cent*, on achète vingt numéros du journal coutant 3 fr. ; les 20 bons valant 6 fr., on réalise bien un profit net de trois francs.

Dans les maisons qui ne peuvent accepter les bons que pour 5 0/0, le profit réalisé est encore de 1,50, en achetant dix numéros du journal. Là où les bons ne sont admis que pour 2 1/2 0/0, on achète 5 numéros et on gagne encore 0,75.

En résumé, nos abonnés et tous nos lecteurs au numéro, recevront chaque jour à titre de prime *le double* du prix d'achat du journal.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités, constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers.

Ce bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats

N. — Il est valable pendant la journée du 12 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de bons de 0,50 centimes, de 1 franc et de 5 francs, délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT. (Voir les notices).

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR
11 JANVIER 1747
Chute de d'Argenson

Pourquoi le marquis était appelé « d'Argenson la Bête », à moins que ce ne soit pour le distinguer du comte son frère, ministre de la guerre, on ne saurait trop le dire, car il n'était rien moins que cela, mais il faut le reconnaître, le seul esprit peut-être dont il manquât était celui de son état, qui était d'être ministre des affaires étrangères. Il avait été nommé à ce poste le 28 novembre 1744, comme pour prouver qu'un homme de grand mérite peut faire un fort sot personnage quand il n'a pas les qualités de son métier.

Nous étions alors engagés dans la guerre de la succession d'Autriche, contre l'Autriche, la Hollande, le Piémont, l'Angleterre, avec la Prusse et l'Espagne, pour alliés, or, nos alliés ne pensant qu'à eux nous étaient presque aussi dangereux que nos ennemis ; la maxime professée par Frédéric II était : « S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons, et s'il faut duper, soyons donc fourbes. »

Pour traiter avec un allié si pratique d'Argenson était un philosophe à l'écorce dure, aux manières rudes, un philanthrope bourru, rêveur, n'ayant pas le sentiment de la complication des choses humaines, nourri d'abstractions, réduisant tout en maximes, tenant la politique pour une science théorique, et persuadé que tout ne pouvait manquer d'aller pour le mieux du moment où il y rétablissait « cette réputation de candeur et de bonne foi qui ne devrait jamais abandonner notre nation » avec cela entiché de la Prusse et ne comprenant pas que son entrée sur le théâtre des affaires européennes était de nature à changer la politique nationale qui depuis Richelieu avait toujours tendu à l'abaissement de la Maison d'Autriche ; il répétait volontiers que l'agrandissement de la Prusse valait pour la France une extension de territoire, nous savons aujourd'hui ce qui en est.

Avec tant de droiture dans les intentions, une telle bonne foi dans d'honnêtes illusions, la conséquence était inévitable, d'Argenson devait être dupé et il le fut ; il avait refusé les offres avantageuses de Marie-Thérèse en vue d'une paix séparée avec la France pour ne pas trahir Frédéric II. Le lendemain même de son refus (voir 26 décembre 1763), c'est Frédéric qui l'avait trahi sans vergogne et avait fait sa paix séparée ; par une chance fatale il avait le même jour conclu avec le roi de Piémont un traité secret qui de notre ennemi devait en faire notre allié ; grâce à des lenteurs dont il n'était pas coupable, il avait vu deux mois après le roi de Piémont refuser le traité, tomber par surprise au milieu de notre armée paralysée par les ordres de d'Argenson et nous causer en Italie des désastres qui, pour comble de disgrâce, avaient fini par nous brouiller presque avec les Espagnols, nos alliés.

Tous ces mécomptes n'avaient pas ébranlé son optimisme, mais il était le seul à l'éprouver, et autour de lui un orage grossissait : ministres, maréchaux, jusqu'à ses propres agents élevaient un concert de plaintes contre cette politique de candeur qui laissait subir à la France le poids des défaites sans savoir tirer le bénéfice de ses victoires, et, malgré les répugnances qu'il éprouvait toujours à se séparer d'un de ses ministres, Louis XV finit par en prendre son parti, et le 11 janvier il lui expédia sa lettre de congé ; toutefois, comme on le savait parfaitement honnête et incapable d'intriguer contre son successeur, on lui épargna l'exil momentané dans ses terres qui accompagnait d'ordinaire de semblables disgrâces, et de larges pensions lui furent accordées.

VARIÉTÉS
UNE PLAIDOIRIE

Personnages : Le père, le fils. — Ce dernier doit, le lendemain, faire ses débuts d'avocat. Il est chargé de défendre un mauvais drôle accusé de vol avec effraction. Son père l'interroge sur sa plaidoirie.

— Tu es bien certain, n'est-ce pas, demandait ce papa, qu'au moment voulu tu ne te troubleras pas et surtout que tu ne perdras pas le fil de tes idées.

— Sois donc tranquille. Je connais mon affaire sur le bout des doigts et je l'ai apprise par cœur. Mon client sortira de là plus blanc que neige...

Ah ! bah ! fit le père d'un ton profondément étonné.

— Oui, oui, plus blanc que neige... Le tribunal lui adressera même des excuses... J'enlèverai mieux qu'un acquittement; tu verras... Tiens, au fait, je veux que tu en juges tout de suite... Ecoute-moi un peu ça... Supposons que je me tienne déjà à la barre.

Et là-dessus, le jeune homme, prenant une voix grave, commença son boniment :

« Oui, messieurs, oui, la nuit, avec effraction, nous avons commis un vol suivi d'assassinat ; tout est vrai, nous l'avouons.

» Mais à qui la faute ?

» A vous, Messieurs, ou plutôt à la société assez imprudente pour édicter une peine contre le vol.

» Non, mon client ne sera pas victime de votre propre imprudence.

» Non, vous ne punirez pas celui qui a été simplement dupe de son excessive timidité.

» Je le prouve :

» Il est malheureux, il souffre, il a faim.

» La misère, ce sinistre conseiller, lui soufflé : « il faut voler. »

» Timide comme vous le connaissez, volera-t-il au grand jour ? Non.

» Il attend la nuit, c'est à dire l'ombre qui cachera le rouge de la honte que sa démarche lui fait monter à la face.

» Lui ferez-vous un crime de cette pudeur ???

» Il arrive devant une porte fermée.

» Pourquoi est-elle fermée ?

» Je ne voudrais pas sortir de la cause, mais je suis obligé d'insister sur cette preuve de défiance donné par ce propriétaire envers le gouvernement qui dépense des millions en frais de police et en gendarmerie pour protéger la propriété.

» Quel moyen employer pour ouvrir cette porte ?

» Doit-il sonner à tour de bras ?

» Non, il fait nuit, chacun repose.

» S'il sonnait, on viendrait à son appel, et cette misère que sa timidité dissimule, il faudrait la confesser à l'arrivant et à tous les voisins réveillés par ce carillon.

» Il ne sonnera donc pas pour se conformer à la loi qui défend tout tapage nocturne.

» Lui ferez-vous encore un crime de sa soumission à la loi ? ? ?

» N'aimant pas à se faire remarquer, il ouvre seul cette porte qu'une méfiance coupable avait fermée.

» Le voici qui pénètre dans la salle à manger.

» Que voulait-il y voler ?

» On vous répond : « les couverts en argent ».

» Dérision ! cet homme a faim et il volerait des couverts en argent. (Avec une douce ironie :) Croyez-vous donc que mon client ignorait l'aventure de ces deux hommes qui avaient avalé l'un une fourchette, l'autre une cuiller. Il sait combien cette sorte d'aliment reste sur l'estomac. (Avec force :) Non, cet affamé n'a pas faim de couverts, c'est un pain qu'il veut ; c'est un simple pain.

» Je vous vois venir. Si c'est un petit pain qu'il voulait, pourquoi le cherchait-il dans la caisse ? me direz-vous. Quand pour la première fois, on entre dans une maison n'est-il pas naturel d'ignorer la place où on met le pain ?

» Mais au moins l'a-t-il volé, ce pain ?

» Non, il en a été empêché par l'arrivée du propriétaire.

Le vol n'a donc pas existé !

» Alors pourquoi faire cette accusation de vol ? ? ?

» Le propriétaire tombe sur lui, sans explications, à grands cris, avec ce même tapage nocturne que mon client avait eu la réserve d'éviter.

» C'est ici, Messieurs, que j'appelle toute votre attention sur la légèreté coupable du législateur qui a institué une peine contre le vol.

» Supposons un instant le code muet à cet égard Alors mon client disait à l'autre :

» Je n'ai pas d'argent : je vous ai pris un pain, mais je vais vous faire un billet.

» On s'arrangeait et c'était fini là.

» Mais avec notre législation actuelle, Gustave, — il se nomme Gustave — a immédiatement songé à cette peine qui l'attendait. Sa timidité naturelle s'est fait un monstre de la police correctionnelle, des juges, du public, de l'opinion, etc., etc.

» Et il a étouffé le Monsieur.

» Quand je dis : « il a étouffé », entendons-nous bien.

» C'est vous qui le prétendez.

» Car Gustave vous contredit ; et n'oubliez pas qu'il est, lui, le seul témoin survivant de ce drame !

» La loi exige de vous une conviction, Messieurs, vous ne l'avez pas et vous ne pouvez l'avoir :

» Car :

» Ce Monsieur était dans de mauvaises affaires, à la veille de déposer son bilan...., il était dans cette situation où il faut choisir entre la honte et le suicide.

» Je serai juste à son égard ; c'était un homme d'honneur !

» Qui vous dit que, vingt secondes avant sa rencontre avec Gustave, ce misérable n'avait pas... pour se soustraire à cette honte... avalé un de ces poisins inconnus à la science qui peut s'égarer sur les effets produits ?

» Alors l'accusation d'assassinat tombe d'elle-même.

» Je ne m'y appesantirai pas plus longtemps, car ce serait avoir l'air de douter du bon sens de la cour !!!

» Une pareille incertitude vous interdit tout arrêt de mort contre mon client !

» Renvoyez donc mon pauvre jeune homme à cette famille dans laquelle il allait entrer par un mariage... Car, sachez-le, il était fiancé depuis huit jours à une jeune fille qui a mis en vous tout son espoir et qui par ma voix, vous crie en ce moment : Rendez-moi Gustave !!! »

Cela récité, le jeune homme reprit son ton de voix habituelle pour demander à son père :

— Hein ! qu'en dis-tu ?

— Pas mal ! Pas mal ! répondit le papa, seulement je trouve que tu faiblis un peu à la péroraison... Tu négliges les jurés ; rien pour eux ; c'est un tort... ils sont habitués, je dirai mieux qu'ils ont droit à la phrase de la fin...

Phrase toujours stupide, mais toujours à sensation. Ainsi, moi à ta place, après avoir parlé de cette belle jeune fiancée qui espère que l'arrêt lui rendra son Gustave, je me tournerais du côté du jury en prononçant d'une voix émue :

Non, non, messieurs les jurés, mon cœur me le dit d'avance, vous n'aurez pas la cruauté de glisser une tête coupée dans une corbeille de mariage !

— Tiens ! c'est une idée !

— Et, en plus, tu ajouterais : «... une corbeille de mariage fournie par les Magasins du Louvre ! » ce qui peut-être te procurerait *gratis* six bonnes paires de draps dont cet établissement serait heureux de récompenser ta réclame.

— Crois-tu ?

— Essaie toujours. Il n'y a jamais que les honteux qui perdent.

Eugène CHAVETTE.

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES
A L'UNION DES ACHATS

Les maisons adhérentes s'engagent à ne pas majorer leurs prix ordinaires, leurs prix courants; celles qui manqueraient à cet engagement seraient exclues de l'*Union des Achats*; c'est par l'extension d'affaires que leur apportera la combinaison, par l'accroissement continu de leur clientèle qu'elles récupèreront le sacrifice qu'elles consentent.

AMEUBLEMENTS. — *Roubaix* : MM. **Desquiens**, 86, rue du Collège ; **Hennion-Bernard**, contour Saint-Martin ; **Jénart**, rues du Tilleul et de Bavai ; **Planck-Soleil**, rue de l'Epeule ; **Jean Vandeputte**, 51, rue Druot. — *Croix* : **Lejeune-Wangermez**, 197, rue de Lille.

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES. — *Roubaix* : M. **Vléminckx**, 41, rue Pauvrée.

ARMURERIE. — *Roubaix* : M. **Lien**, 7, rue du Curé.

BEURRE ET ŒUFS. — *Roubaix* : Mme **Nys**, 2, rue des Arts

BIJOUTERIE. — *Roubaix* : MM. **Hamel**, 15 rue du Fontenoy ; **Hennebois Duburcq**, 6, contour Saint-Martin ; Mlles **Laverchère**, 8, rue Saint-Georges ; MM. **Jean Vandeputte**, 51, rue Druot ; **Emile Verpoort**, 50, rue Blanchemaille.

BLANC (ARTICLES DE). — *Roubaix* : M. **Fribourg**, (Au Petit Paris), 14, Grande-Rue ; Mlles **Josson**, 3, rue du Vieil-Abreuvoir.

BOUCHERIE. — *Roubaix* : MM. **Victor Beyt**, 136, rue Lacroix ; **Pureur**, 164, Grande-Rue ; **H. Rose**, 72 rue de l'Ommelet ; **P Seys**, 174, boulevard de Strasbourg ; **Tonneau**, rue Molière ; **A. Van Ingelandt**, 130, Grande-Rue. — *Croix* : Mme **veuve Mulliez**, rue de Lille.

BOULANGERIE. — *Roubaix* : MM. **Catelle-Motte**, rue de Lannoy ; **A. Cliquet**, 7, rue Saint Georges : **H. Parent**, 169, rue de l'Epeule. — *Tourcoing* : **M Deherripon-Scamps**, 8, rue Nationale. — *Croix* : **M. Louis Pollet**, rue Mirabeau.

BRASSERIE. — *Roubaix* : MM. **Dazin Frères**, (Brasserie de Beaurepaire) Boulevard de Beaurepaire.

BROSSES ET TAPIS. — *Roubaix* : M. **A. Dujardin Rudent**, 150, rue de Lannoy.

CARROSSERIE. — *Roubaix* : MM. **Vandenhende et ses Fils**, boulevard Gambetta et rue Pierre Motte.

CAOUTCHOUC (CONFECTIONS). — *Roubaix* : M. **A. Vancommelbeke**, 25, rue Pellart.

CHAPELLERIE. — *Roubaix* : MM. **Bourgeois-Petit**, 115, rue de l'Epeule ; **Oscar Lecomte**, 7, rue Neuve ; **Ployette**, 99, rue du Fontenoy.

CHARBONS. — *Roubaix* : MM. **Roger**, 17, rue Jacquart. — *Tourcoing* : MM. **Horent et Desbonnets**, rue Notre-Dame ; **Madame veuve Floris Wattel**, 164, rue de Paris. — *Croix* : M. **Duvivier**, rue de la Fonderie.

CHARCUTERIE. — *Roubaix* : MM. **Bernard**, 18, rue du Curé ; **Liévrauw**, place d'Audenaerde **Philippart**, 6 rue du Vieil-Abreuvoir ; **Vermeesch**, 69, rue du Tilleul.

CHAUSSURES. — *Roubaix* : MM. **Coucke**, 18 bis, Grande-Rue ; **Ed. Delvarre**, 29, rue Choiseul ; **Jules Matton**, 29, rue de Lorraine ; **Léopold Mercier**, 51, rue Saint-Joseph. — *Tourcoing* : MM. **Achille Scamps** 7, rue de Gand ; **Jules Dermaux**, 102, rue des Piats. — *Croix* : MM. **Albert Auber**, rue de Roubaix ; **Michaux** rue de Lille.

CHOCOLAT ET DRAGÉES. — *Roubaix* : M. **Decraene**, 168, rue des Longues-Haies ; Mme **Nys**, 2, rue des Arts

CONFECTIONS POUR HOMMES. — *Roubaix* : M. **Michel** (A l'Industrie Française), 48, Grande-Rue. — *Tourcoing* : **M. Henri Salomon**, (Aux deux Nègres), 22, rue de Lille.

CONFECTIONS POUR DAMES. — *Roubaix* : Mlles **Comer**, 5 bis, contour St-Martin.

CONFECTIONS POUR ENFANTS. — *Tourcoing* : Mme **Achille Scamps**, 7 rue de Gand.

COURONNES MORTUAIRES. — *Roubaix* : **M. Paul Cornille**, place Chaptal

DENRÉES ALIMENTAIRES. — *Tourcoing* : MM. **Creischer et fils**, 14, rue des Piats.

DENTS ET DENTIERS. — *Roubaix* : M. et Mme **Rousseaux**, 37, rue du Collège.

EPICERIES. — (*Pour tous les articles sauf les sucres blanc et candi, le sel, les cristaux, les allumettes, le pétrole et l'amidon*). *Roubaix* : MM. **Boulier**, 75, rue du Tilleul ; **Calier-Relof**, 11, rue de la Gare ; **Delannoy**, 31, rue Descartes ; **Lemoine-Sandevoir**, 146, rue du Collège ; **Tiberghien**, 174, rue de l'Epeule ; **Orange**, 18, rue de Condé ; **Oscar Florin**, place du Trichon ; **Mme veuve Tonneau**, 120, rue des Longues-Haies. — *Tourcoing* : **M. Douze**, 123 rue des Piats ; **Mme veuve Demay**, 9, rue de Lille. — *Croix* : **MM. Decomble**, 65, rue du Trocadéro ; **Duvivier-Lemay**, rue de la Gare.

FAÏENCES. — *Roubaix* : M. **Pille Pille**, rue du Curoir.

FLEURS ARTIFICIELLES. — *Roubaix* : **M. Coppin**, 34, rue Neuve.

FLEURS NATURELLES. — *Roubaix* : **M. Calier-Relof**, 11, rue de la Gare. — *Croix* : **M. Apollinaire Honorez**, Grande-Rue. — *Mouveaux* : **François Delombaerde**, horticulteur.

FOURRURES. — *Roubaix* : **M. Delisse-Thieffry**, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes.

GANTERIE. — *Roubaix* : **M. Reix**, 41, Grande-Rue.

GRAINES ET PLANTES SECHES. — *Roubaix* : **M. Lassée Tourelle**, rue de la Gare.

JERSEYS (FABRICATION DE). — *Tourcoing* : **M. Henri Leliembre**, fils, 16, rue du Château.

PAPETERIE, LIBRAIRIE, FOURNITURES DE BUREAUX. — *Roubaix* : **La librairie du « Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

LUNETTERIE. — *Roubaix* : **M. Emile Verpoort**, 50, rue Blanchemaille.

MACHINES A COUDRE. — *Roubaix* : **MM. Mulner-Leclercq**, 11 bis, rue de Lannoy ; **Servenay**, rue Nain.

MENUISERIE. — *Roubaix* : **MM. Couroublé**, 171, rue du Collège ; **F. Lebon**, rue Vallon.

MERCERIE BONNETERIE ET ARTICLES POUR COUTOURIÈRES ET MODISTES. — *Roubaix* : Mme **Delisse-Thieffry**, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes ; **M. Fournier Chieus**, rue Nain. — *Tourcoing* : **M. Calens-Boussemart**, 17, rue du Calvaire ; Mlle **Caron**, 6, rue de la Mairie. — *Croix* : **M. Sénacq-Lemay**, Place St-Martin. — *Mouveaux* : **M. Eugène Chocquet**, Grande-Rue.

MODES. — *Tourcoing* : Mme **Dewez-Dhalluin**, 8, rue de Tournai ; Mlle **Caron**, 6, rue de la Mairie. — *Croix* : Mme **Fibbé-Prouvost**, rue de Lille.

INSTRUMENTS D'OPTIQUE. — *Roubaix* : **M. Denneulin**, 14, rue Neuve.

PARAPLUIES ET CANNES. — *Roubaix* : **M. Fraignac**, 35 bis, Grande-Rue.

PARFUMERIE. — *Roubaix* : **MM. Chaumeil**, 52, rue du Vieil-Abreuvoir ; **Vantomme**, 45, rue du Collège ; **Robert**, 19, rue Neuve ; **Havet**, 1, rue des Lignes, demi-gros et détail. — *Tourcoing* : **J. Vanderheyden**, *Au Pauvre Diable*, 64, rue St-Jacques.

PEINTURE ET VITRERIE — *Croix* : **Mme Ve Desrumaux**, rue de Lille.

PHOTOGRAPHIE. — *Roubaix* : **MM. Elkan**, rue Pellart ; **Shetlle**, rue Chanzy.

PIPES ET ARTICLES POUR FUMEURS. — *Roubaix* : **M. A. Toulet**, Grande-Rue.

PHARMACIE. — *Roubaix* : **MM. Delaporte**, rues de la Gare et St-Georges ; **Jules Duburcq** (ancienne pharmacie Sébert), contour St-Martin ; **Hennequant**, 200 et 202, rue de l'Ommelet, gros et détail **Quaghebeurre**, 51, rue d'Inkermann ; **Richer** (anc. pharmacie Lefebvre), rue du Vieil-Abreuvoir ; **Taillier**, 13, rue de Mouveaux. — *Tourcoing* : **MM. Jules Clayes**, Place Notre-Dame ; **S. Helme**, coin des rues des Piats et Winoc Chocqueel ; Vanhoucke, 164, rue de Menin.

PRIMEURS. — *Roubaix* : **MM Oudar-Florin** place du Trichon ; *Croix* : **H. Parent**, place Saint-Martin.

QUINCAILLERIE. — *Tourcoing* : **MM. J. Burms-Demay**, 34, rue de Gand ; **H. Derveaux**, 20, rue Saint-Jacques ; *Croix* : **G. Duquesnes**, place Saint-Martin.

TAILLEURS (MARCHANDS). — *Roubaix* : **MM. Alfred Vangheluwe**, rue de Tourcoing ; **Alphonse Van Gheluwe**, rue de l'Epeule ; **Achille Venambre**, 1, rue Pellart. — *Tourcoing* : **MM. Louis Lagnionie**, rue Saint Jacques ; **Pierre Maes**, rue Delobel.

TAPISSERIE. — *Roubaix* : **M. Ducoulombier**, 278, rue du Tilleul.

TISSUS EN SOLDE. — *Roubaix* : **M. Clément Moreau**, 50, rue du Chemin-de-Fer, pour le détail seulement. — *Tourcoing* : **J.-Bte Lepoutre**, 30, rue de Calais.

SERRURIER-POÊLERIE. — *Roubaix* : **MM. Peel**, 27, rue Daubenton ; *Tourcoing* : **J Burms-Demay**, 34, rue de Gand.

VERRES ET BOUTEILLES. — *Roubaix* : **M. Lecat**, 29, rue de Tourcoing.

VINS ET LIQUEURS. — *Roubaix* : **MM. Arduser**, 13 bis, rue de Lannoy ; **Arduser**, rue de la Fosse-aux-Chênes ; Mme **A. Messiaen**, 75, rue de l'Ommelet ; *Croix* : Mme **Veuve Demay**, 9, rue de Lille ; **Hippolyte Quivy**, rue des Ogiers.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède). — Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 11 janvier 1891. — Spectacle exceptionnel. Deux nouvelles pièces. 1re représentation de l'immense succès : LE RÉGIMENT DE CHAMPAGNE, grande pièce historique et patriotique en 8 actes, par M. Jules Claretie. — Pour la 1re fois à Roubaix. L'immense succès de : L'AMOUR MOUILLÉ, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Varney. — Ordre du spectacle : 1. Le Régiment ; 2. L'Amour Mouillé. — Prix des places ordinaire

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : M Thierry. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 11 janvier. — L'ASSOMMOIR, drame en 5 actes et 9 tableaux, par MM. William-Busnach et Octave Gastineau. — UN TIGRE DU BENGALE, vaudeville en 1 acte. — Ordre du spectacle : 1° L'Assommoir ; 2° Un Tigre du Bengale. — Prix des places du dimanche et lundi.

Jeudi 15 janvier. — MANON, opéra-comique en 3 actes.

THEATRE POPULAIRE (situé rue Watt, 69, à l'Epeule). Direction : Duquesnoy. — Bureau 7 heures. — Rideau 7 h. 1/2. — Dimanche 18 janvier. — Représentation exceptionnelle au bénéfice d'un artiste, avec le bienveillant concours de M. Dernesty, ancien directeur et artiste de Paris, et Divoor, ancien 1er rôle de l'Hippodrome de Roubaix. — LE MAITRE DE FORGES, pièce en 5 actes, de Georges Ohnet. — M. Divoor remplira le rôle de Philippe Derblay, et M. Dernesty celui de Bachelin. — Prix des places : Réservées, 1 fr. ; banquettes, 0,60 centimes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 janvier. — La Bourse salue par une explosion de hausse la souscription de l'emprunt. Toutes les valeurs participent au mouvement. On annonce que l'emprunt serait couvert 22 fois, mais on ne peut connaître le résultat. Le 3 0/0 est en hausse à 96,55, le 4 1/2 est à 104 90.

Toutes les sociétés de crédit sont en train de regagner leur coupon, le Foncier est à 1297,50. Le Crédit Lyonnais fait 837,50. Le Crédit mobilier est à 430. La Banque de Paris fait 850. La Banque nationale du Brésil distribue pour le deuxième semestre de 1891 un dividende de 8 50 égal à 10 0/0 sur le capital versé. La réserve est maintenant de 2.800.000.

Les fonds étrangers réalisent une nouvelle avance, l'Italien est à 92,60. l'Extérieure se rapproche des cours de 76 Hausse de l'Egyptienne à 491,25. En Banque un peu de reprise sur les valeurs du cuivre. L'alpine se maintient très ferme. Les obligations de Porto Rico sont à 24 25 Bonne tenue également des obligations Linarès à Alméria.

BIBLIOGRAPHIE

L'« **Univers illustré** », dans son numéro du 10 janvier, publie sur les obsèques d'Octave Feuillet un dessin où l'on reconnaitra sans peine une foule de célébrités. Ce même numéro contient également : une belle composition de Rychan, d'après une des scènes les plus fameuses du théâtre d'Octave Feuillet ; un superbe portrait du cardinal Lavigerie ; des dessins sur les élections d'Irlande ; la nouvelle tenue des dragons, le froid à Paris, etc., ainsi que les portraits de M. Got, de l'archéologue Schliemann, de M. Peyrat et de l'amiral Aube.

Sommaire de la **Mode illustrée** du 11 janvier 1891. — Robe de dîner pour jeune fille. Frange au crochet pour garniture de meubles, paniers, etc. Dessin pour coussin, tapis, etc. (point de Hongrie). Tapis (tricot). Tapis de table. Bordure au crochet pour rideaux, nappes d'autel, etc. Dentelle au crochet. Encadrement pour rideaux. Plastron. Bonnet pour dame âgée. Col en tulle (point d'esprit.) Capote en velours. Paysanne roumaine. Arménienne. Description de toilettes. Modes : Comment s'habillent les hommes. Causerie photographique : la photographie à la lumière artificielle. Episodes d'histoire naturelle : le Vanillier géant.

Supplément littéraire. Roman : l'Héritage de Gledesworth (suite.)

Sommaire du **Monde illustré** du 10 janvier 1891. — *Texte* : Courrier de Paris, par Pierre Véron. Nos gravures. Mondains et Mondaines, par Etincelle. A travers les champs, par Emile Desbeaux. *La Confession de Maître Roirou*, nouvelle, par Henry Gauthier-Villars. Nos contemporains chez eux, par G. Lenôtre. Silhouette centenaires, par G. Lenôtre. Bibliographie. Chronique musicale, par A. Boisard. Echecs, par S. Rosenthal. Récréations. Rébus.

Gravures : Les Orangers. Beaux-Arts : *Maternité* Le théâtre illustré : *L'amour vengé*. Les derniers Peaux-Rouges. *L'Angelus*, tableau de François Millet. Nos contemporains chez eux : M. Alphonse Daudet dans son cabinet de travail. L'hiver à Londres. Sénégal : Les inondations à Saint-Louis. Histoire naturelle : Les Aurochs. Le gateau des rois. *Les filles Mauvoisin*, par Paul Perret. Echecs. Récréations. Rébus.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédiés isolément*.

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés ; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la grandeur*.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

ADRESSES COMMERCIALES
TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles pour tissages, peignages, filatures, etc.)

DEBRIE, LEMAN et Moïse BROUX, rue Laterale, 2, coin de la rue Neuve-de-Roubaix, Tourcoing. Fabrique de peignes, mécaniques armures, systèmes brevetés, spécialité de pignons de broches pour filatures.

Matériel industriel et vieux métaux. **Delphin DELCOURT**, 19, rue Voltaire, derrière le gaz. Métiers et machines d'occasion.

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étriploines en métal. **Edouard DEFRETIN**, 15, r. Plutarque. 501

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clémen DUPIRE**, Roubaix.

OCCASION UNIQUE :
RHUM VIEUX
à 2 francs 50 le litre
EAU-DE-VIE DE VIN
SUPERFINE
à 1 franc 80 le litre
MALAGA QUALITÉ EXTRA
à 1 franc 60 la bouteille
Chez Mme Alfred Messiaen, 75, rue de l'Ommelet, à quelques mètres de la rue Pellart, Roubaix.

Bonbon R. Herson le meilleur des Fébrifuges et des Pectoraux.
Partout, 1 fr. 25. — *Dépôts* ; LECLERCQ, Grande-Place, *Lille* ! DELARA, *Roubaix* ; PRUVOST, *Tourcoing*.

BONBON R. HERSON
PARTOUT
REMÈDE UNIVERSEL
25257

A. BOUTRY, ENTREP
36, rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES Sables & Graviers
VOIES FERRÉES
NIVELLEMENT & TERRASSEMENT
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

[redacted]

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPECIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à **Remiremont** (Vosges)

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement en magasin un **immense choix de modèles nouveaux** et des plus variés pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'**articles pour enfants**, tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, etc., etc.

CHOIX MAGNIFIQUE
DE RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnels
BRODERIES EN TOUS GENRES
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON

La Maison des **Fabriques Parisiennes**, connue depuis de nombreuses années, à pour principe absolu de **vendre entièrement de confiance les articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

[redacted]

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE
Situation hebdomadaire du 8 Janvier

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.360.245.037 11
Effets échus hier à recevoir		33 153 59
Portefeuille de Paris : Effets sur Paris		481.252.370 18
— Effets sur l'étranger.		75 197.443 99
Portefeuille des succurs. : Effets sur place.		471.253.664 ..
Avances sur lingots et monnaies à Paris		13.983.400 ..
— — — succursales.		260.400 ..
Avances sur titres à Paris		177.965.834 93
— succursales		152 625 554 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-Banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99 626.220 80
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales.		9.403.125 ..
Dépenses d'administration		93.739 10
Emploi de la réserve spéciale.	(e)	8.907.444 16
Divers		88.191.072 69
		4.193 130.209 67

PASSIF

Capital de la Banque.		182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital		8.002.313 54
Réserves immobilières :		
Loi du 17 mai 1834.	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980 750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	8.907.444 16
Billets au porteur en circulation		3.204.317.620 ..
Arrérages de valeurs transfér. ou déposées		21 839.771 30
Billets à ordre et récépissés		39.473.293 94
Comptes-courants du Trésor		121.803.250 81
Comptes-courants de Paris		471 535.755 89
— — des succursales		24 250.422 ..
Dividendes à payer		10.414 4 0 70
Effets non disponibles		....
Escomptes et intérêts divers		2.141.470 50
Réescompte du dernier semestre		2 190.013 27
Divers		39.583 633 43
		4.193.130.203 67

Décomposition de l'encaisse au 8 Janvier

Or	1 122 506 440 11
Argent	1.237 738 597 ..
	2.360.245.037 11

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX.
Imp. Alfred REBOUX, 17, rue Neuve, Roubaix.

cette lettre, apportée le jour de Noël par Me Hardouin et qui renfermait évidemment le récit du vol.

Pour s'emparer de cette lettre, Corvol avait tué !...

La suggestion nouvelle, qui avait permis à Robert d'effacer dans l'esprit de la pauvre enfant les derniers vestiges de l'œuvre infâme de Corvol, avait donné en même temps au jeune homme les moyens d'éveiller dans l'âme du misérable les terreurs et les angoisses qui venaient de le démasquer.

Pour s'emparer de la première lettre qui pouvait le perdre, Corvol avait tué !

Et, sous la menace d'une seconde dénonciation possible, il n'avait point tremblé de déchirer le linceul même de sa victime, afin d'y trouver cette preuve et d'essayer de l'anéantir.

Robert en faisant surgir cette crainte, en supposant la confidence adressée au misérable, avait eu raison de compter sur ces terreurs implacables qui assiègent toujours l'âme d'un meurtrier.

Il avait réussi à forcer l'assassin à se trahir !

Tout était alors devenu compréhensible.

Le criminel s'était servi de cette formidable puissance, qui lui avaient révélée ses connaissances physiologiques, et il avait profité de l'occasion offerte par la susceptibilité nerveuse de Mlle de Kermadec !

Il avait réussi ainsi à détourner les soupçons, et à charger un innocent de son forfait.

Grâce à l'influence exercée sur la fiancée même du malheureux, il avait réussi à le faire accuser par cette jeune fille elle-même, qui avait contribué ainsi à jeter celui qu'elle aimait hors la vie et à en faire un forçat !

Cet épouvantable tissu de crimes apparaissait maintenant bien net, démontré jusqu'au delà même de l'évidence.

Malheureusement cette évidence, ces preuves ne pouvaient exister que pour Robert et pour Madeleine.

Nul étranger n'aurait pu être convaincu si on les lui eût présentées. Nul Tribunal n'en eût tenu compte !

Par combien d'arguments vainqueurs Corvol ne les eût-il pas réduites à néant !

Il n'y avait aucun indice palpable, matériel, aucun témoin, rien que des présomptions faciles à réfuter pour un scélérat aussi habile.

Madeleine et Robert le comprenaient bien, aussi étaient-ils décidés à attendre l'occasion que leur fournirait l'avenir.

II

L'Odyssée de Florimond

La scène jouée par Florimond avait parfaitement réussi, ensuite il pensa à sa situation.

— Parbleu ! c'est tout simple, se dit-il. Arrivé à Nouméa, ces messieurs reconnaîtront leur erreur, et ils me relâcheront, après m'avoir fait des excuses.

Mais en disant cela, il examinait la figure patibulaire du garde-chiourme qui était à sa droite et la physionomie aussi peu aimable, quoique plus civilisée, du maréchal-des-logis de gendarmerie qui l'avait arrêté.

Cet examen fini, il ajouta en lui-même :

— Des excuses ! Hum ! Je ne crois pas que ces gens consentent jamais à m'en faire ! Bah ! je leur en ferai grâce. Je ne leur demanderai que de me laisser tranquille. Certainement ils vont être punis pour leur stupide quiproquo ! Prendre un artiste pour un forçat évadé ! Et avec un signalement entre les mains encore ! Le fait est qu'un signalement, — j'ai toujours remarqué cela dans les drames, — sert surtout à faire arrêter les innocents et à laisser passer les coupables !... Mais ils ne voudront pas en convenir. Ils se rebifferont. Ils soutiendront *mordicus* que c'est moi Robert Desroches, ou que, si je ne suis pas celui-là, je ne peux être qu'un individu très susceptible de le remplacer au bagne, Dieu des artistes, protège-moi !...

Il fut interrompu dans son monologue intérieur par un coup de pied qu'on lui assénait dans les côtes, en lui criant :

— Allons, debout, coquin !...

En même temps des poignets vigoureux le soulevaient.

Florimond comprit qu'on était arrivé à Nouméa.

Avec cette rapidité de l'acteur habitué à oublier subitement toute chose étrangère à son rôle, dès qu'arrive la réplique qui marque son entrée en scène, il abandonna aussitôt ses réflexions personnelles, et instantanément reprit son personnage.

Il redevint l'ivrogne qui ne comprend rien, n'entend rien, et obéit à n'importe quelle impulsion, en balbutiant des mots incohérents.

Il se laissa descendre dans un canot, comme un colis ; mais ce ne fut pas sans un certain battement de cœur qu'il vit la légère embarcation se diriger vers le pénitencier de l'île Nou.

Aucune autorité ne se trouvait là pour le recevoir.

Ceux qui l'accompagnaient le conduisirent néanmoins, en gens qui connaissent les êtres, derrière les bâtiments de la direction, à ce que l'on appelle le *quartier de punition*.

Là, ils rencontrèrent un garde-chiourme qui, après quelques mots échangés avec le maréchal-des-logis de gendarmerie, ouvrit une porte.

On descendit quelques marches, Florimond sentit qu'on le laissait tomber sur le sol très humide.

Il était plongé dans une profonde obscurité. Néanmoins il comprit qu'il se trouvait dans une des cellules destinées aux condamnés récalcitrants.

Il entendit ceux qui l'avaient amené s'éloigner, en disant :

— On va le laisser d'abord cuver son vin, et dans quelques heures on viendra le chercher pour le passer au martinet. Allons maintenant rendre compte de notre mission à M. le commandant et prendre les ordres.

La porte s'était refermée, le bruit des pas s'éloignit.

Florimond restait seul.

Malgré tout son courage et son éternelle bonne humeur, il eut alors un frissonnement de terreur.

Le martinet !...

Ce mot résonnait à son oreille sinistrement.

Il savait ce qu'était cet atroce supplice. Un jour, il avait assisté à une exécution de ce genre.

Sur le boulevard de l'Ile Nou, tous les forçats devant leurs cases formaient la haie.

A une extrémité, se tenaient les soldats de la garnison, fusils chargés ; à l'autre extrémité, les surveillants et le condamné.

Un roulement de tambour ouvrit le ban.

Deux bourreaux choisis parmi les galériens s'étaient emparés du patient et l'avaient brusquement renversé sur un banc disposé à cet effet, où ils l'avaient vivement et solidement attaché.

Puis, on avait baissé son pantalon et relevé sa chemise sur les reins.

Les deux hommes avaient alors assujetti dans leurs mains l'instrument de torture : un martinet en bois de gaïac de cinquante centimètres à peu près, armé de cinq tresses de filin blanc, plates, d'un centimètre de largeur environ, goudronnées, et terminées par de petites boules de plomb.

L'un des correcteurs avait levé le bras et l'avait laissé retomber de toutes ses forces en criant : Un !...

Il y avait eu une demi-minute d'arrêt.

Puis, l'autre avait donné le second coup en répétant : Deux !...

Ils avaient ainsi alternativement compté jusqu'à douze !

Dès les premiers coups, le sang avait jailli et la chair avait volé en lambeaux.

Le malheureux torturé avait poussé un long hurlement, déchirant, ininterrompu, qui s'était terminé, au dernier coup, par le soupir de l'évanouissement.

Florimond avait froid aux moelles en y songeant.

Etait-il destiné à subir ce supplice ?

La loi de mil huit cent quatre-vingt et quelque, — il ne se rappelait plus la date, — une loi récente avait aboli cette punition. Il en était sûr.

— Mais y a-t-il vraiment une loi à Nouméa ? pensait-il.

Et puis de quoi était-il coupable ? Pourquoi le punirait-on ?...

Il ne s'était pas évadé ! Il n'était pas condamné !...

Il s'expliquerait ! On reconnaîtrait bien qu'il n'était pas l'individu que l'on voulait punir !...

Mais s'expliquerait-on avant ou après ?

Il se passe des choses si étranges dans ces colonies !

Un axiome de la discipline n'est-il pas que l'on doit d'abord subir la punition infligée sans murmurer, et réclamer ensuite.

Le pauvre garçon, véritablement effrayé, essaya de se lever sur son séant.

Les cordes dont il était entouré lui entraient dans les chairs et le faisaient horriblement souffrir.

Il se trouvait incapable de réfléchir à quoi que ce fût, terrorisé par l'appréhension du supplice qui le menaçait.

Néanmoins une pensée surgit dans son cerveau.

— Si je n'étais pas ici cependant, ce serait M. Robert qu'atteindrait cette exécution. Il est tout aussi innocent que moi. Et, ma foi, quand on a vraiment de la reconnaissance pour les gens, il faut le leur prouver.

Cette pensée consolante l'ayant quelque peu réconforté, le cabotin reparut aussitôt, et il eut un demi-sourire en ajoutant en lui-même :

— En sortant de là, je pourrai jouer la scène de torture dans la *Reine Margot* d'après nature.

Un cliquetis d'armes et un bruit de pas le rappelèrent à la réalité.

On venait certainement le chercher.

La porte s'ouvrit.

Un garde-chiourme pénétra dans la cellule, détacha, dans l'ombre sans dire un mot, les cordes qui enserraient Florimond, puis durement :

— Allons, levez-vous !...

Le comédien obéit.

— Êtes-vous dégrisé au moins ?...

— Oui, répondit-il faiblement, plus mort que vif.

— Venez !...

Il le poussait dehors au milieu d'un piquet de soldats, la baïonnette au canon.

Mais, arrivé au grand jour, comme le garde-chiourme, un gardien-chef, se retournait vers le prisonnier, ce fonctionnaire s'arrêta tout à coup, stupéfait :

— Mais vous n'êtes pas Desroches ! s'écria-t-il au comble de la surprise.

— Je n'ai pas cet honneur, monsieur, répondit Florimond comprenant que le moment décisif était arrivé, et appelant à lui tout son courage et toute son intelligence...

— Qui êtes-vous donc alors ?...

— Moi, monsieur, je suis Jules Florimond, artiste dramatique, et mon nom est assez avantageusement connu pour que je mette — je l'avoue — une certaine et juste vanité à le prononcer...

— Si vous n'êtes pas le condamné Desroches, qu'est-ce que vous faites ici, alors ?

— Ma foi, monsieur, je me le demande !

— Et comment y êtes-vous !

— Je l'ignore absolument.

— D'où venez-vous ?... D'où sortez-vous ?...

— Monsieur, je suis artiste dramatique, j'ai eu déjà le plaisir de vous le dire... Après avoir planté le drapeau de l'art français à travers les continents, j'ai voulu revoir la France. Hier, je me suis embarqué à bord du *Morbihan*, voilier qui retournait à Marseille. J'étais à bord à quatre heures du matin. Comme je suis très sujet au mal de mer, on m'avait conseillé, pour en éviter les souffrances, de boire pas mal et de beaucoup manger avant de partir. Je l'ai fait très consciencieusement, en forçant peut-être même un peu la dose, de sorte que les liqueurs fortes, auxquelles je ne suis pas habitué, m'ont quelque peu grisé, je crois.

... A peine à bord, je me suis endormi, et, après un horrible cauchemar, je me suis réveillé ici, dans un cachot, où, sauf votre respect, je me faisais l'effet de Buridan dans la *Tour de Nesle*. J'ai même crié, comme lui, tout à l'heure : « Marguerite ! ces cordes me font mal !... » Mais Marguerite n'était pas là pour les desserrer !...

Les soldats de gardes, les gardes-chiourmes, le gardien-chef regardaient tout étonnés cet individu qui pérorait, essayant de faire des gestes avec ses bras enchaînés, et dont la figure exprimait un tel ahurissement que, sans la gravité de la circonstance, ils eussent éclaté de rire.

— Tout cela n'est pas bien clair. Pourtant je ne reconnais pas Desroches, je l'ai eu sous ma coupe. Vous êtes bien certain de ne pas être Desroches ?...

(A suivre.) PIERRE DECOURCELLE